



arbres infos

N°36 -
FEVRIER 2008

Association Ried Bruche pour le Respect de l'Environnement près de Strasbourg
13 rue du Canal - 67203 Oberschæffolsheim
TI Schiltigheim Vol XXV n°1329—CCP Strasbourg n°2712 12F

> Site internet: <http://arbres.ried.free.fr>
> courriel : <arbresried.strg@wanadoo.fr>

Ce numéro est distribué à l'ensemble de la population d'Achenheim, d'Oberschæffolsheim et de Wolfisheim ainsi qu'à nos adhérents.

SPECIAL ELECTIONS MUNICIPALES

A l'occasion des élections municipales, ARBRES souhaite :

- Interpeller les citoyens et leurs futurs élus,
- Faire réfléchir à l'empreinte écologique que nous laisserons à nos enfants,
- Faire prendre, aux candidats, des engagements précis et sincères.



CHARTRE MUNICIPALE DE L'ENVIRONNEMENT 2008

Les problèmes liés à l'environnement sont, enfin, pris au sérieux. Nos derniers Présidents de la République ont intégré les questions environnementales dans la Constitution. Un pas supplémentaire a été franchi avec le récent « Grenelle » de l'environnement qui a déclaré le caractère d'urgence de la situation. L'environnement semble ne plus devoir rester une problématique vague, pour ne pas dire lointaine ou étrangère, dont les solutions ne pourraient être trouvées qu'au niveau international ou national. C'est bien localement, à notre échelle, au niveau de chacun d'entre nous, que les choses doivent, également, être traitées : quels choix opérer pour nos déplacements, notre mode de chauffage, notre alimentation ? Nos élus locaux ne doivent pas être en reste et, dans leur rôle d'organisation et d'animation de la vie de nos villages, ils doivent nous donner l'exemple, nous accompagner dans cette dynamique de changement et d'évolution de nos comportements et nous y inciter.

Quelques sceptiques seraient tentés de nous répondre que toutes les décisions ne se prennent pas à leur niveau. Soit ! Mais c'est oublier que nos élus se retrouvent régulièrement pour travailler ensemble, notamment lorsqu'ils siègent dans des instances supérieures telles que la Communauté de Communes, la CUS, les Conseils Général et Régional. Par ailleurs, n'ont-ils pas, à l'occasion des élections des sénateurs dont ils sont eux-mêmes grands électeurs, l'opportunité d'appuyer des choix allant résolument dans le sens de l'intérêt général, dont l'environnement est, sans aucun doute possible, une composante majeure ?

Si le « Grenelle » de l'environnement a posé les enjeux globaux, il appartient désormais aux Maires de nos communes de relayer, en matière environnementale, les actions nationales au plan local.



ARBRES, force de proposition locale dans ce domaine, nous invite, population et candidats, à nous inscrire, tous et vigoureusement, dans le débat sur les engagements à prendre et à tenir.

Voici les points sur lesquels ARBRES attend des réponses et des engagements précis et sincères de la part des candidats :

- engagement sur l'organisation au niveau de la Mairie
- engagement sur les transports et l'aménagement du territoire,
- engagement sur les déchets et la qualité de l'air,
- engagement sur les questions liées à l'énergie,
- engagement sur l'agriculture et la biodiversité.

A - ENGAGEMENT SUR L'ORGANISATION AU NIVEAU DE LA MAIRIE

- Le dossier « Environnement » ne pourra être confié qu'au Maire directement ou à son 1^{er} adjoint.
- Celui-ci sera l'interlocuteur privilégié vis à vis de la population sur toutes ces questions
- Il assurera une information aussi souvent que cela sera nécessaire. Pour les problèmes touchant plus précisément nos foyers, il apportera ses conseils techniques en la matière ou, à défaut, veillera à réorienter vers les compétences extérieures. (ADEME, CUS, CG, artisans, ...)
- ARBRES, de son côté, propose de s'engager à appor-

ter sa contribution, son expérience, son avis, son regard critique et constructif, sur chaque question et sur chaque projet relatif au domaine environnemental

A cet effet, ARBRES propose :

- une réunion trimestrielle avec le Maire ou l'adjoint chargé de l'environnement
- de jouer pleinement son rôle de relais d'opinion complémentaire auprès de la population.

B - ENGAGEMENT SUR LES TRANSPORTS ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement du territoire dans notre zone Ouest de l'agglomération :

- Contenir l'extension périurbaine de la CUS en donnant la priorité à un autre aménagement du territoire. L'étalement des constructions génère un développement supplémentaire et insupportable du trafic automobile : les nouvelles zones pavillonnaires dévorent le territoire.
- Le rôle des élus n'est donc plus de lancer de nouveaux projets dévoreurs d'espace mais de mettre en place une **gestion durable du territoire** dont ils ont la responsabilité.
- Le rôle des élus est donc **d'inciter les promoteurs à penser davantage « verticalement »** qu'« horizontalement ».

Il y a urgence à modifier l'offre de transports au niveau général :

- en favorisant prioritairement les investissements destinés aux **transports en commun** peu ou non polluants



- en donnant la **priorité au rail et aux voies navigables**, notamment en ce qui concerne les transports de marchandises.
- en favorisant le développement des **pistes cyclables** pour les déplacements locaux
- les seules routes nouvelles dont la mise en service est tolérable sont des voies de contournement de villages, sans liaison entre-elles, dont l'objectif se limite à **soulager les riverains**

des nuisances actuelles.

- Pour l'**aéroport**, il faut limiter voire réduire la taille d'Entzheim (capacité en passagers, longueur de la piste), ne pas verser de subventions aux compagnies aériennes, maintenir l'interdiction des vols de nuit, réaliser une interconnexion par le rail entre les 3 aéroports de la plaine du Rhin (Mulhouse, Baden, Entzheim) pour favoriser la complémentarité.

Localement il nous faut :

- Favoriser au plus vite l'**implantation d'un tram**, ou d'un

tram-train, relié au centre ville.

- **Augmenter l'offre transport** actuelle en augmentant les cadences et les plages horaires, y compris en fin de soirée, des bus

de la CTS et du Conseil Général

- **Améliorer le réseau des Pistes Cyclables** en créant une 2^{ème} Piste cyclable allant d'Eckbolsheim à Achenheim et passant par le centre des villages le long du RD 45 ; des passerelles au-dessus du Canal de la Bruche, permettraient de relier les 2 pistes
- **Réaliser plus rapidement le COW**
- **Abandonner la VLIO et le GCO qui sont des projets dépassés, d'une autre époque.**



Exemple d'architecture « verticale » au quartier Vauban à Fribourg en Brisgau: des maisons solaires passives très « vivables »... et peu dévoreuses d'espace.

Les élus donnent l'exemple :

- Pour le choix des véhicules municipaux : favoriser les **petites cylindrées**, plus économes, ou, mieux, les voitures hybrides;
- Trajets École - Domicile pour les élèves des maternelles et primaires : « **PEDIBUS** » à mettre en place systématiquement (organisation collective d'un accompagnement sécurisé à pied)
- Organiser régulièrement des tables rondes avec les parents d'élèves afin d'**éviter l'utilisation systématique des voitures**, certaines souvent imposantes (grands monospaces, 4x4, etc.), pour faire les quelques centaines de mètres séparant le domicile de l'école...

C - ENGAGEMENT SUR LES DECHETS ET LA QUALITE DE L'AIR

- Exiger de la CUS la **mise en place de la 2ème poubelle (éco-emballages)** à l'exemple de ce qui se fait déjà à Achenheim (Communauté de Communes Les Châteaux)
- Exiger l'organisation d'une **collecte hebdomadaire**, en porte à porte, de **déchets de jardins** en saison (avril à octobre)
- Exiger la création d'**ateliers d'initiation au compostage** individuel, par lotissement ou par quartier
- Veiller à ce que **LINGENHELD** ne dépasse pas son niveau actuel d'émissions d'odeurs
- Voir avec la Tuilerie **WIENERBERGER** comment réduire ses émissions actuelles

Les élus donnent l'exemple :

- **Prohiber la vaisselle jetable**, à titre de comportement citoyen, de tous les cocktails officiels.
- **Promouvoir la consommation d'eau du robinet** par tout moyen, à commencer par l'école.
- **Informers régulièrement les ménages de l'interdiction formelle de tout brûlage**, à l'air libre, de déchets, y compris les feuilles mortes et les branchages...
- **Faire évoluer les techniques d'épandage de boues et de lisiers** pour éviter les dégagements olfactifs nauséabonds. Associer étroitement la Chambre d'Agriculture à cette démarche.



Solarstromanlagen auf dem Freiburger badenova-Stadion

Quelle différence entre les installations sportives d'Achenheim, d'Oberschaeffolsheim, de Wolfisheim et celle de Freiburg? La dernière est équipée de panneaux solaires. Pourquoi pas chez nous?

D - ENGAGEMENT SUR LES QUESTIONS LIEES A L'ENERGIE

Le maire de la commune doit être le premier acteur en matière d'économies et de choix d'énergie :

- Il devra faire réaliser le **diagnostic technique** sur la consommation énergétique des bâtiments et les équipements publics, en vue de réduire l'empreinte environnementale.
- Pour les constructions nouvelles, isolées ou en lotissement, il **imposera des normes de construction et d'isolation HQE** (haute qualité environnementale) ; ce sera, a fortiori, le cas pour les bâtiments publics.
- A l'occasion de la signature des permis de construire, le maire devra **recommander l'utilisation d'énergies renouvelables** (solaire, bois, photovoltaïque, cogénération) pour le chauffage et l'éclairage des nouvelles constructions individuelles ainsi que pour les projets de rénovation.
- Il **recensera et incitera les propriétaires de maisons et bâtiments « énergivores » du village à effectuer les travaux d'isolation nécessaires** (double vitrage, isolation thermique) et à remplacer les systèmes de chauffage vétustes.
- Il devra procéder, pour l'éclairage public, au **remplacement des réverbères** qui éclairent inutilement le ciel... et limiter l'illumination des bâtiments publics.



- Il devra vérifier la pertinence des horaires de l'éclairage public, vérifier la technologie utilisée en vue d'une **moindre consommation**.
- Si les contraintes techniques le permettent, le maire devra mettre à la disposition des sociétés productrices d'énergies renouvelables qui en font la demande, **les surfaces communales permettant la production d'électricité photovoltaïque** (toits des bâtiments communaux, salles polyvalentes, ...).

Une idée originale:

Faire de nos 3 villages les champions de la production photovoltaïque et de l'énergie solaire.

E - ENGAGEMENT SUR L'AGRICULTURE ET LA BIODIVERSITE

Une agriculture respectueuse de la fertilité du sol

Le maire doit encourager la promotion des filières courtes « du producteur au consommateur » en favorisant l'installation de marchés et commerçants qui proposent des produits locaux bio ou labellisés.

Il doit promouvoir auprès des éleveurs le bien-être animal, la préservation des races locales sources de diversité génétique, et auprès des agriculteurs la culture de produits diversifiés (ras-le-bol de la monoculture du



maïs), favorable notamment au Grand Hamster, espèce en voie d'extinction, protégée par la convention de Berne. Il encouragera les jachères apicoles, les couverts végétaux, les engrais verts, le non labour, ou réserves florales champêtre.

Les élus donnent l'exemple :

- En ouvrant les **cantines scolaires aux produits de saison et de proximité**, si possible bio.
- En privilégiant l'accès aux baux communaux aux **agriculteurs respectueux de l'environnement**
- En donnant aux **écoles les moyens nécessaires**, ainsi que les terrains pour créer et entretenir des jardins, potagers et vergers pédagogiques

Pour la préservation de la biodiversité dans nos villages et campagnes

Il conviendra de créer une « **Réserve Naturelle Communale** » (RNC) en coopération avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA):

- En favorisant la préservation ou la création de **vergers**

conservatoires avec nos variétés locales de fruits par exemple sur le « Rabbari - Rebbberg » à Oberschaeffolsheim et le « Hirschberg » à Achenheim, ancienne zone à verger et à vigne.

- En créant des **RNC avec les prairies inondables, la forêt alluviale de la Bruche** et la rivière elle-même, à l'exemple de ce qui existe déjà à Wolfisheim. L'accès à ces réserves sera encouragé au moyen de **sentiers de découverte**.

- En demandant la mise en place d'un **Arrêté de Protection du Biotope** (APB) pour les périmètres à haute valeur patrimoniale (lit mineur et/ou majeur de la Bruche hébergeant saumon, truite de mer, brochet, lamproie marine et de planer, martin pêcheur, pulicaire, forêt alluviale rare, castor etc)

Les élus donnent l'exemple :

- En supprimant ou limitant fortement l'usage des **produits phytosanitaires**
- En pratiquant la **récupération des eaux de pluie des bâtiments publics**
- En favorisant la **plantation de fleurs et arbustes sauvages dans les espaces verts communaux favorables aux papillons**, ainsi que celle de fleurs et arbustes mellifères pour **nourrir les abeilles**
- En créant des **mares pédagogiques pour les écoles (triton, grenouille, libellule, plante aquatique)**

De manière générale, il faut **intégrer autant que possible ces mesures dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, en particulier en prescrivant le classement en « Espace Boisé Classé » pour les bois, forêts existantes. Il faut y intégrer les éléments paysagers tels que chemins creux loessiques, arbres remarquables, bunkers, haies, alignement d'arbres, vergers, glaisière, mares, zone humide.

Les cultures par Organisme Génétiquement Modifié (OGM) seront bannies des bans communaux.

« Au rythme actuel de consommation de carburants fossiles et de pollution, il faudrait 4 Terres pour satisfaire les habitants de la Terre entière. Il est temps de nous ressaisir pour sauvegarder notre avenir, celui de nos enfants ! »



Avec ARBRES, je lutte pour un meilleur environnement !

Nous désirons rester indépendants des pouvoirs politiques et des industriels, nous ne touchons aucune subvention. Ce bulletin, ainsi que toutes nos activités (publications, pancartes, frais, etc...) ne sont financés que par nos adhérents et donateurs. Cette information est diffusée par

A.R.B.R.E.S. (ASSOCIATION RIED-BRUCHE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT PRÈS DE STRASBOURG),
13 rue du Canal - 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM.

Nous avons besoin de votre soutien dans l'action et de votre soutien financier. Rejoignez ARBRES en nous versant au minimum la somme de 18 € pour l'année. Vous pouvez également nous faire parvenir un don du montant de votre choix. Cotisations et dons donnent droit à une réduction d'impôts de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (CGI Art 200), ARBRES étant une association d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel.

Ainsi un don ou cotisation de 30€ ne vous coûte en réalité que 10€ environ alors que nous disposons bien de 30€ pour nos actions.

Adhésion - Don (rayer la mention inutile)

Nom et Prénom: Adresse:

..... Date: Signature:

Adresse courriel:

